

Eau. Ex-journaliste au Canard Enchaîné, Marc Laimé est conseiller en politiques publiques de l'eau auprès des collectivités locales. Jeudi au Corum, il animait une conférence sur le sujet.

« Le retour en régie n'a rien d'impossible »

Invité jeudi par l'association Eau secours 34, qui milite pour le retour de la régie à Montpellier, Le Monde Diplomatique et ATTAC, Marc Laimé, ex-journaliste au Canard Enchaîné, livre, sur la problématique « eau, gestion publique, gestion privée », en bon spécialiste et homme d'information, des réponses claires comme de l'eau de roche.

Selon vos observations, qu'est-ce qui est le mieux pour l'usager, la régie ou la gestion privée ?

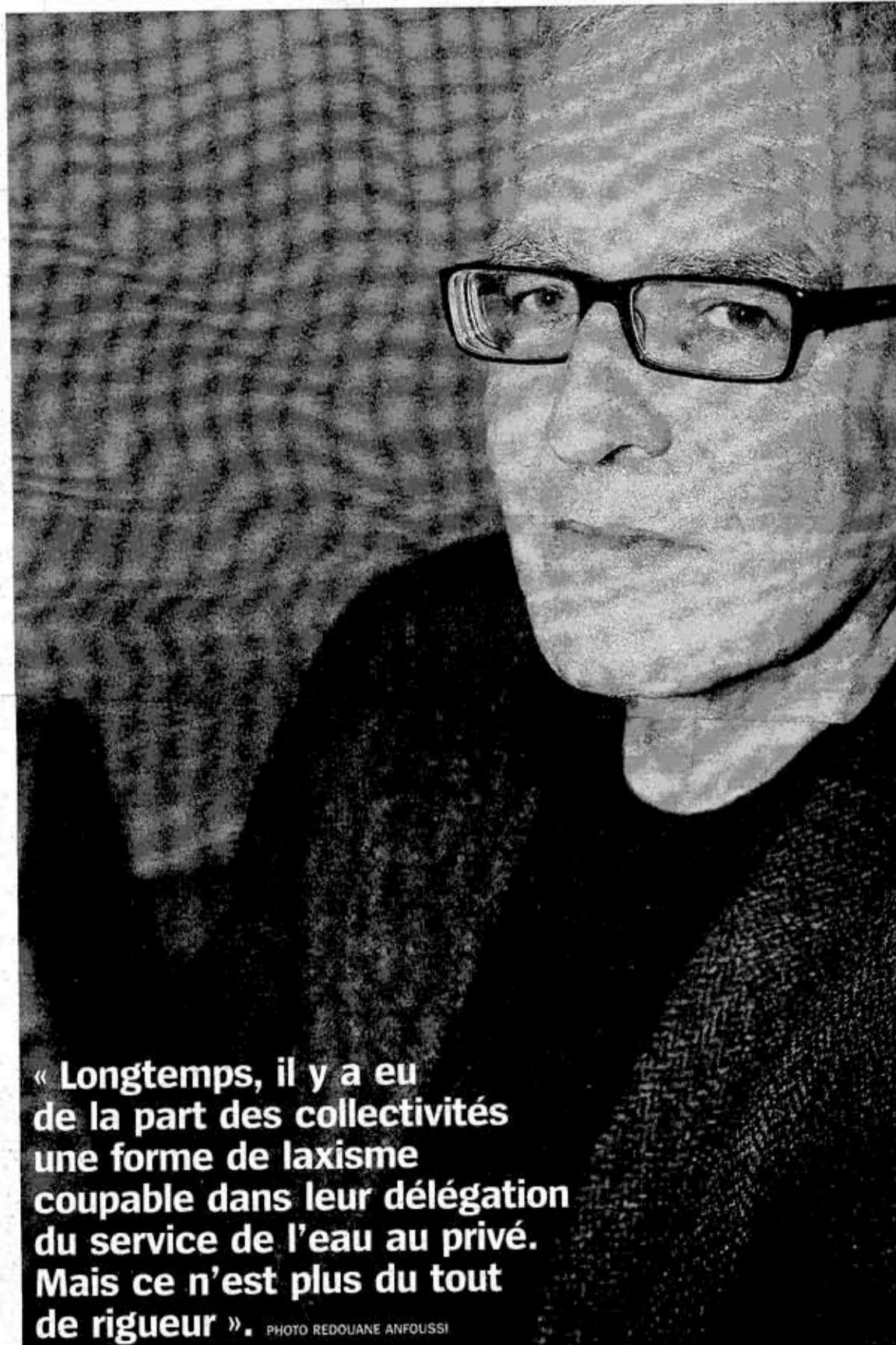
Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en France, majoritairement, la gestion de l'eau et de l'assainissement est déléguée à trois grandes entreprises qui sont devenues les leaders mondiaux du secteur : Veolia, Suez et la Saur. C'est une situation tout à fait particulière en Europe et même dans le monde, ça ne se passe pas du tout comme ça ailleurs. Depuis un certain temps, des critiques s'élèvent contre ce qu'on peut appeler un abus de position dominante. Il y a 9 000 contrats en France, depuis quelques années on en renouvelle un peu plus de 800 par an. Or il y a 95 % des contrats qui arrivent à expiration sont reconduits au même délégataire. Donc ça pose une véritable question. Car au fondement de la délégation de service public, il y a toute une théorie qui défend le bien-fondé de l'intervention des acteurs privés pour permettre justement de comparer les modes de gestion.

Quelles sont les conséquences de cette situation de monopole ?

Nombre d'enquêtes attestent par exemple que simplement par rapport au prix, le différentiel entre gestion publique et gestion privée peut varier de 20, 30, voire 40 % plus cher pour les délégataires privés. Donc la question de la pertinence de ce modèle est posée. S'il y a d'ailleurs conflit sur le sujet depuis maintenant une dizaine d'années, c'est que ces délégations de service public ne s'exercent pas dans une parfaite transparence.

De quand date le mouvement de retour de gestion de l'eau en régie, en France ?

Depuis une dizaine d'années, il y a une centaine de villes qui ont opéré un retour à une gestion directe, ce qu'on appelle la régie. Cela repose sur une volonté politique de se réapproprier un service public essentiel, un souci de transparence, de contrôle des prix, d'association des usagers aux politiques publiques, et ça commence un peu à faire sens.



« Longtemps, il y a eu de la part des collectivités une forme de laxisme coupable dans leur délégation du service de l'eau au privé. Mais ce n'est plus du tout de rigueur ». PHOTO REDOUANE ANFOUSSI

Cette tendance est-elle appelée à se développer ?

Oui, en raison notamment des contraintes financières très importantes qui pèsent aujourd'hui sur les collectivités locales. Longtemps celles-ci ont accepté de signer des contrats de délégation sans y regarder de très près, ce qui procurait donc à ces entreprises des bénéfices qu'on peut

considérer comme indus. D'autant plus qu'il y a un certain nombre de dérives financières qui ont été parfaitement analysées, notamment par les Chambres régionales des comptes. Il y a eu une forme de laxisme coupable de la part des élus, aujourd'hui ce n'est plus du tout de rigueur. Le retour à la régie est porté par ailleurs par l'opinion publique, ça

a été un débat très important et sensible dans une centaine de villes de France lors des dernières municipales, en 2008.

Lorsqu'une ville opère un retour vers la régie, le fait d'avoir un peu perdu ses compétences techniques en la matière ne pose-t-il pas problème ?

C'est ce qui entrave ce phénomène-là aujourd'hui. Mais il n'y a rien d'impossible, il faut s'y prendre deux à trois ans à l'avance, il faut se faire conseiller, il faut prendre des renseignements auprès des villes qui ont accompli le même mouvement et il faut effectivement reconstituer des compétences, perdues durant les délégations sur quinze, vingt, trente ans. Il faut donc se les réapproprier, sachant que ce qui peut aider, c'est qu'il y a une obligation légale de reprise des personnels. Evidemment les entreprises font toujours planer le spectre qu'il n'y aura plus d'eau, ça va être une catastrophe, il y aura de la pollution... or ça se passe très bien. Au niveau des performances, qu'elles soient financières, techniques, environnementales, sociales, c'est un bilan plutôt excellent dont peuvent s'enorgueillir les régies aujourd'hui.

Est-ce que le retour en régie s'accompagne d'une baisse du tarif de l'eau ?

En n'ayant plus à payer de dividendes aux actionnaires de ces entreprises, ça entraîne évidemment une baisse sur le service, ce qui peut se traduire par une légère baisse, ou une stabilisation du prix de l'eau. Mais ce n'est vraiment pas l'argument essentiel. Aujourd'hui il y a de véritables problèmes avec la dégradation des ressources en eau, il va falloir procéder à des investissements considérables pour renouveler les réseaux, mieux lutter contre la pollution, et tout ça à un coût. Il y a un très grand effort à faire dans les années à venir. Tout ça dans un contexte où on est confronté à un autre phénomène qui pose problème, c'est une diminution des volumes consommés.

N'est-ce pas au contraire une bonne chose ?

Les gens ne le comprennent pas spontanément, mais plus on a « de bonnes pratiques », plus on économise l'eau, plus le prix de l'eau augmente. Parce que tout le modèle de financement des politiques publiques de l'eau repose pour simplifier sur les volumes d'eau qui transitent dans les tuyaux, eau potable ou eaux usées. Donc moins il y a d'eau dans les tuyaux, moins il y a d'argent pour les collectivités, donc ça entraîne mécaniquement une augmentation du prix de l'eau. C'est un argument supplémentaire pour se prononcer en faveur de la gestion directe.

RECUEILLI PAR C.VINGTRINIER